

Distr.
LIMITEE

E/C.7/1993/L.3/Add.21
6 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE DES RESSOURCES NATURELLES
Première session
29 mars-8 avril 1993
Point 16 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX
DE SA PREMIERE SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Denis A. Davis

Chapitre

PROGRAMMES PRIORITAIRES EN VUE D'UNE ACTION COORDONNEE
DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DES
RESSOURCES MINERALES :

- A) Gestion de l'information
- B) Renforcement des capacités de gestion du secteur
des ressources minérales
- C) Questions intersectorielles

(Point 14 de l'ordre du jour)

1. Le Comité a examiné le point 14 de son ordre du jour à la 3e séance de son Groupe de travail des ressources minérales, le 2 avril 1993. Il était saisi du rapport du Secrétaire général contenant une proposition relative à la mise en place d'un mécanisme de suivi et de collecte régulière de l'information se rapportant aux flux d'investissements dans le secteur des ressources minérales des pays en développement et au renforcement des capacités de promotion de l'investissement (E/C.7/1993/12).

2. Le rapport a été présenté par un fonctionnaire du Service des ressources minérales du Département du développement économique et social, qui a expliqué les principaux éléments du mécanisme de suivi envisagé. Il a souligné que le but de ce mécanisme serait de donner aux gouvernements une vue générale du contexte mondial dans lequel est planifié le secteur des ressources minérales

national, de renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition à gérer et mettre en valeur leurs ressources minérales et de veiller à ce que ces pays aient accès à des informations leur permettant de trouver des sources de financement pour mettre en valeur leur secteur minier.

3. Le Comité a remercié le secrétariat de la qualité de ce rapport.

4. Un membre du Comité a noté que les facteurs qui influent sur l'investissement étranger direct étaient connus et que les données concernant l'origine et l'importance des flux d'investissements vers les pays en développement ne permettraient pas, à elles seules, de mieux cerner les divers facteurs dont dépendent ces flux. Avant de mettre en place ce mécanisme, il fallait procéder à une analyse précise des méthodes envisagées et des coûts et avantages de celui-ci.

5. Tout en reconnaissant que la tâche était difficile, un autre membre a estimé que l'on pourrait effectuer une analyse probante en se fondant sur les données globales de l'investissement direct dans le secteur des ressources minérales. Une telle analyse serait utile aux pays pour gérer leurs ressources minérales.

6. Un membre du Comité a fait observer que l'évaluation du potentiel d'investissement minier était étroitement liée au renforcement des capacités et qu'il était souhaitable de disposer d'informations sur les progrès accomplis dans le renforcement des capacités des pays en développement. Il fallait davantage veiller à mettre en place des bases de données systématiques concernant les ressources minérales et leur potentiel. Des bases de données de cet ordre étaient également nécessaires en ce qui concerne les sols et l'eau, et devaient être intégrées avec la base de données sur les ressources minérales. L'intervenant a souligné qu'au niveau national, les programmes de renforcement des capacités aideraient les pouvoirs publics à gérer le secteur des ressources minérales en créant l'infrastructure scientifique nécessaire pour attirer les investissements étrangers et en situant le secteur minier dans le contexte de la gestion globale du sol et de l'environnement. En conclusion, il a dit que l'utilité d'un mécanisme de suivi serait encore accrue si celui-ci était fondé sur les caractéristiques géologiques régionales.

7. Un expert a proposé que les données nationales soient présentées sous la forme d'un rapport, qui permettrait une description plus réaliste, plutôt qu'en réponse à un questionnaire.

8. Le Directeur de la Division de la science, de la technologie, de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles du Département du développement économique et social a présenté dans leurs grandes lignes les activités intersectorielles des organismes des Nations Unies et a indiqué les objectifs du processus de restructuration en cours au Secrétariat de l'ONU en ce qui concerne le renforcement et la rationalisation du processus de coordination.

9. Un membre du Comité a dit que les facteurs qui déterminent l'investissement étranger direct étaient connus et qu'il fallait s'intéresser aux effets de leur interaction.
